

# ATTESTATION NANOParticules

Cluses le 16/06/2025

Nous vous rappelons qu'en tant que distributeur et utilisateur en aval des substances que nous commercialisons, ce sont nos fournisseurs qui ont l'obligation de communiquer.

Aussi, nous devons faire le point avec ceux-ci, qui eux-mêmes font le point avec leurs fournisseurs.....

Nous vous confirmons avoir engagé une démarche auprès d'eux afin de s'assurer du respect de ces obligations.

Si des produits sont concernés, notre fournisseur émet une nouvelle FDS, Fiche de données de sécurité, et dès le nouveau document, il nous la transmette.

A ce jour nous vous informons que les produits chimiques que nous utilisons ne contiennent de Nanoparticules sauf pour les traitements ZN et uniquement sur la finition renforcée (Mention FR sur nos certificats de conformité). La quantité est variable selon l'épaisseur de traitement et la surface de la pièce.

**N'hésitez pas à consulter régulièrement notre site, pour suivre l'évolution de cette réglementation.**

La Direction

Guillaume CAUX